



29^{ème} Congrès de l'Institut du Droit Equin

Palais du Luxembourg

15 ter, rue Vaugirard
75006 PARIS

« La place des
femmes dans la
filière équine : quels
enjeux juridiques ? »



Jeudi 06 novembre 2025
de 8h30 à 19h00

(Validation de 7h00 de formation continue pour les professions
réglementées concernées)

Institut du droit équin
Site de Labussière
142, avenue Emile Labussière
87100 LIMOGES
06.75.42.48.08
droitequin@gmail.com
www.institut-droit-equin.fr

Version mise à jour le 08 juillet 2025

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 74.87.01052087 auprès du Préfet de la Région Limousin, l'Institut du droit équin est titulaire de la certification Qualiopi.



Accueil café (8h30)

Mot d'accueil (09h00)

Claire BOBIN - Mr le Sénateur Jean-Pierre VOGEL

Introduction en deux temps (09h15)

*Vanina DENEUX - LE BARTH, Sociologue, Pôle Développement Innovation et Recherche
Institut Français du Cheval et de l'Équitation*

Emilie CHEVALIER, Co-présidente de l'IDE, Maître de conférences en droit public, Université de Limoges

I – La femme, acteur économique essentiel de la filière : quels enjeux juridiques ?

Animatrice : Gaëlle PETITJEAN, Avocate au barreau de Laval

1. Les femmes et le travail salarié dans la filière équine (10h00)

Magali COTTAVE, Dirigeante d'entreprises et de structure équestre (en distanciel/vidéo) et Audrey MICHEL, Avocate au barreau d'Annecy

2. Le statut de la femme dans l'entreprise équine (10h30)

Lorène CHAUVELIER, Juriste et Holly JESSOPP, Avocate au barreau de Paris

Echanges et questions (11h00)

Pause (11h10)

II – Les violences sexuelles et sexistes dans l'hippisme et les sports équestres : quelle protection pour la femme ?

Animatrice : Gaëlle PETITJEAN, Avocate au barreau de Laval

1. La question des violences sexuelles et sexistes dans l'hippisme (11h30)

Prudence LEFEUVRE, Responsable juridique et disciplinaire de France Galop

2. La question des violences sexuelles et sexistes dans les sports équestres (11h50)

Claire BOBIN, Présidente de la commission juridique et disciplinaire d'appel de la Fédération Française d'Équitation

Echanges et questions (12h10)

Pause déjeuner (12h30)



Visite / Animation (14h00)

Table ronde 1 : Les femmes et la filière équine, témoignages de professionnelles et représentantes institutionnelles (15h00)

Animatrice : Sophie BEUCHER, Avocate au barreau d'Angers

Aurélie **ROCHERUIL**, Avocate en droit équin - Hameline **VIREVIALLE**, Vétérinaire équin et Présidente de l'Association Vétérinaire Equine Française - Mme la députée Géraldine **BANNIER** (présidente du groupe cheval à l'Assemblée Nationale) - Clarisse **MARTIN**, ex-présidente de la Société d'Equitation de Paris – Emilie **MORICHON**, Directrice de la Société Hippique Française - Pauline **CHEHBOUB**, Membre du conseil d'administration de France Galop - Carole **THOMAS**, Equicoach, formation et supervision d'équicoachs.

16h00 : Questions et débats

Table ronde 2 : La femme : un homme pas comme les autres dans la filière équine ? (16h30)

Animatrice : Blanche de **GRANVILLIERS**, Avocate au barreau de Paris

Intervenantes :

- Amanda **ZETTERHOLM**, entraîneur de Galopeurs - Camille **LEVESQUE**, jockey driver au trot - Valérie **SMITH-HUET**, cavalière professionnelle, dirigeante d'un établissement équestre et enseignante - Nelly **de la GUILLONNIERE**, éleveuse de chevaux de courses au Galop - Julie **CHEVALIER**, dirigeante du Centre équestre les Hauts de Blond

Fin des travaux : 18h00



Durée du congrès : 7h00

Prérequis : Congrès ouvert à tous

Objectifs opérationnels : Le Congrès est une action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation suivie en présentiel. **Inscriptions ouvertes jusqu'au 22 octobre 2025 inclus.**

Inscription préalable obligatoire, aucune inscription ne pourra être réalisée après cette date.

Présentation de votre carte d'identité obligatoire.

Il est interdit de stationner dans l'enceinte du Sénat.

Tarifs :

Pour les anciens étudiants du Diplôme Universitaire de droit équin :

- 160 € TTC par chèque ou virement bancaire (demi-tarif pour les étudiants et demandeurs d'emploi sur envoi d'un justificatif).

Pour les adhérents de l'IDE :

- 160 € TTC (jusqu'au 10 septembre 2025) ou de 220 € (après le 10 septembre 2025) par chèque ou virement bancaire (demi-tarif pour les étudiants et demandeurs d'emploi sur envoi d'un justificatif)

Pour les non-adhérents :

- 200 € TTC (jusqu'au 10 septembre 2025) ou de 260 € (après le 10 septembre 2025) par chèque ou virement bancaire (demi-tarif pour les étudiants et demandeurs d'emploi sur envoi d'un justificatif).

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en présentiel au Sénat. Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles). L'action de formation est coordonnée par les dirigeants et les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques et logistiques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail.

Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est remis ou envoyé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.



Programme prévisionnel détaillé / déroulé prévisionnel :

Accueil et introduction :

Mot d'accueil : Présentation du déroulement de la journée et des possibilités d'interaction.

Introduction : [Temps 1 : La place des femmes dans le monde du cheval : droit – histoire - sociologie – philosophie...]
[Temps 2 : La places des femmes aujourd'hui dans les institutions de la filière]

Partie 1 :

Femmes et travail salarié : [Etat des lieux : données chiffrées - Quelles difficultés pour les femmes à conserver un emploi salarié dans la filière (maternité, niveau de salaire) ? / Quel cadre juridique existant ? / Protecteur – Particularité liées à la maladie et à leur positionnement dans la vie familiale -/ Mise en perspective avec la convention collective cheval - Quelles réflexions ?]

Le statut de la femme dans l'entreprise : [Etat des lieux : données chiffrées sur les femmes installées - Quelles difficultés pour les femmes quant à leur statut et leur place dans l'entreprise : statut du conjoint collaborateur (cotisations et droits sociaux – droit à la retraite – prestations compensatoires ? Participation à la vie de l'entreprise en dehors de tout statut et cadre]

Transmission, partage et séparation : La Transmission et le partage de l'entreprise : quels enjeux pour la femme ? + mise en lien avec le régime matrimonial : conséquences d'un divorce sur la transmission et le partage de l'entreprise (quelques points clés du droit matrimonial)

Partie 2 :

La question des violences sexuelles et sexistes dans l'hippisme :

Prise en considération du sujet par les instances des courses : l'exemple de France Galop
[Prévention - Prise en compte des demandes – Traitement des dossiers – Sanctions – etc...]

La question des violences sexuelles et sexistes dans les sports équestres

Prise en considération du sujet par les Instances sportives : l'exemple de la Commission de la Fédération Française d'Equitation
[Prévention - Prise en compte des demandes – Traitement des dossiers – Sanctions – etc...]
Mise en perspective sociétale et politique

Tables rondes :

Débat et échanges sur les sujets abordés à l'occasion des parties 1 et 2 autour et avec les témoignages des participantes aux deux tables rondes de l'après-midi